



## Coordination IHAB France

### **Critères attendus pour la charte IHAB**

L'objectif de ce document est d'aider les équipes à écrire leur charte selon les critères attendus par IHAB. (cf recommandation 1).

**La charte** est un document qui sera affiché dans tous les secteurs accessibles aux futurs parents et parents de nouveau-nés. Elle est traduite et affichée dans au moins une autre langue que le français.

Ce document est à destination des familles et le visuel doit être adapté à ce public.

Il est possible d'utiliser la même charte en maternité et néonatalogie, mais les équipes peuvent faire le choix de créer deux modèles.

La présentation et le style sont laissés au choix de chaque équipe. Les phrases doivent être compréhensibles et cohérentes.

Dans la charte doivent figurer :

1. Les 12 recommandations et les trois principes IHAB,
2. L'importance du lait maternel,
3. L'importance de l'allaitement maternel exclusif pendant les 6 premiers mois du bébé et l'importance de la poursuite de l'allaitement au -delà (jusqu'à deux ans et plus) avec la diversification alimentaire adaptée *ou la formulation suivante* L'OMS recommande l'allaitement maternel jusqu'au 6 mois de l'enfant pour couvrir l'ensemble de ses besoins nutritionnels. L'allaitement reste important jusqu'à 2 ans et au-delà, associé à une diversification adaptée.
4. La mention du « Code OMS » (RECO 11). Une phrase simple peut l'expliquer. Par exemple « Protéger les familles des pressions commerciales, tel que le préconise le Code OMS ».
5. Des photos peuvent être utilisées (Veiller à avoir l'autorisation des parents). Sur ces photos, éviter tous logos publicitaires ou marques de produits afin de ne pas influencer les parents.
6. Le logo officiel IHAB ne peut pas être utilisé sur la charte tant que l'équipe n'est pas officiellement labellisée. Il est possible d'écrire « en démarche vers l'obtention du label IHAB ».

Des exemples de chartes issues d'équipes labellisées sont à votre disposition sur l'espace adhérent du site internet d'IHAB France.

Une fois la charte validée par la Coordination d'IHAB France (relecture par 3 coordinatrices différentes avant validation), il vous sera possible de l'afficher et/ou de l'insérer dans un livret anténatal.